Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 035-213503220-20260706-2026_07_061-DE

Le Sel-de-Bretagne
Ar sal

1, rue Châteaubriand
35 320 LE SEL-DE-BRETAGNE
02.99.44.66.27
mairie@leseldebretagne.fr
www.leseldebretagne.fr
SIREN : 213 503 220
SIRET : 21350322000013

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE ORDINAIRE DU 06 JUILLET 2026

Date de la convocation : 02 juillet 2026

Affiché le : 02 juillet 2026

Conseillers :

- en exercice : 15
- présents : 15
- votants : 15

Le six juillet deux mille vingt-six à vingt heures et quinze minutes, le conseil municipal de la commune de Le Sel-de-Bretagne, dument convoqué, s'est réuni en salle du conseil en séance publique sous la présidence de madame ROGER Christine, Maire.

Présents : M^me^ Christine ROGER, M. Christophe MACÉ, Mme Laure COQUARD, M. Sylvain MARTINHO, M^me^ Claude DEMAY, M. François CHAUVINEAU, M. Thierry CHÉNORIO, M. Denis GUILLOT, Mme Laurence BESSMER, M. Frédéric JAUNASSE, Mme Sandrine ROUAUD, M. Arnaud MÉNARD, M^me^ Amélie COUPEL, M^me^ Caroline BERNIER et M^me^ Ludivine MAINE formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés :

Absents :

Pouvoirs :

Mme Laure COQUARD a été nommée secrétaire de séance.

Délibération 2026-07-061 : Projet éolien « Vent des Closiaux » à Poligné – Avis du Conseil municipal

Vu le code de l'environnement et notamment les dispositions relatives aux consultations du public dans le cadre des demandes d'autorisation environnementale ;

Vu l'avis de consultation du public par voie électronique relatif à la demande d'autorisation environnementale présentée par la société VENTS DES CLOSIAUX en vue de créer et d'exploiter un parc éolien composé de deux aérogénérateurs et de deux postes de livraison sur la commune de Poligné ;

Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 035-213503220-20260706-2026_07_061-DE

Considérant que le projet prévoit l'implantation de deux éoliennes d'une puissance unitaire de 6 MW, soit une puissance totale de 12 MW, pour une hauteur d 200 mètres, ainsi que deux postes de livraison ;

Considérant que ce projet participe au développement des énergies renouvelables et à la transition énergétique engagée au niveau national ;

Considérant les éléments présentés dans le dossier soumis à consultation du public, notamment l'étude d'impact et l'étude de dangers ;

Après en avoir délibéré à 15 voix contre, le Conseil municipal :

- Emet un avis **défavorable** au projet de création et d'exploitation du parc éolien porté par la société VENTS DES CLOSIAUX sur la commune de Poligné ;

- Charge Madame le Maire de transmettre la présente délibération aux services de l'Etat dans le cadre de la consultation en cours.

Fait à Le Sel-de-Bretagne, le 06 juillet 2026.

Madame la secrétaire de séance,

Laure Coquard,

Madame le maire,

Christine Roger.

